

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie,
de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 32, rue Saint-Gabriel, Montréal.

ABONNEMENTS:

Montréal, un an \$2.00

Canada et Etats-Unis 1.50

France 12.50

Publié par

La Société de publication commerciale,

J. MONIER, Gérant.

MONTREAL, 7 SEPT. 1888.

NOTRE ANNIVERSAIRE

Avec ce numéro commence la deuxième année de la publication du *Prix-Courant*. Nous saisissons l'occasion que nous offre cet anniversaire pour remercier bien sincèrement nos amis et nos patrons de l'encouragement qu'ils nous ont donné, et qui nous a permis d'asseoir notre entreprise sur une base solide. Notre confrère *Le Moniteur du Commerce* signalait la fondation de notre journal en septembre 1887, de la façon suivante:

"Il vient de paraître à Montréal, un nouveau journal de quatre pages, qui a pour titre: *Le Prix Courant*."

Nous sommes fiers d'avoir à présenter à ce bienveillant confrère au bout de notre première année, un journal de vingt pages qui, nous espérons bien, n'a pas fini de progresser, plus un supplément de quatre pages, ce qui fait du *Prix Courant* le seul journal commercial du Canada, ayant deux éditions par semaine.

Nous reportant à notre programme, nous croyons avoir tenu, dans la mesure du possible, tout ce qui y était promis; et si l'on veut bien nous permettre de jeter un coup d'œil sur l'année qui vient d'expirer, nous constaterons, sans fausse modestie, que nous avons réussi à placer le *Prix Courant* dans la position d'un organe reconnu et considéré par le commerce canadien français de Montréal. Nous signaler, en exprimant notre gratitude, l'intérêt que porte à notre publication la classe si intelligente et si influente des entrepreneurs de Montréal; et l'intérêt tout spécial que nous avons su inspirer aux fromagers et beurriers, pour qui nous avons depuis le mois de juin publié un supplément le mardi de chaque semaine. Pour prouver combien cette partie de notre journal est appréciée, nous n'avons qu'à prier nos lecteurs de lire un peu plus loin, ce qu'en pense M. E. A. Barnard, le directeur du *Journal d'Agriculture*. Ajouterons-nous aussi que nos revues des marchés du beurre et du fromage sont citées comme autorités dans les journaux américains les mieux renseignés sur ces matières?

Le soin que nous avons apporté à publier fidèlement les renseignements intéressant la propriété foncière, nous a valu une circulation très influente parmi les personnes qui s'occupent de ce genre de propriété.

Les articles que nous avons publiés sur nos différentes industries ont été souvent reproduits au Canada et en France; et nous avons en plusieurs occasions été assez heureux pour créer de nouvelles relations commerciales entre ces deux pays.

Quand à la partie commerciale

proprement dite nous avons fait de notre mieux pour qu'elle fût complète, intéressante et exacte, et l'encouragement que nous avons reçu de nos commerçants et industriels prouve que nous avons réussi.

Nous n'en resterons pas là. Notre œuvre desormais assurée, nous consacrons à la développer, à la perfectionner, nos efforts les plus sérieux et les plus constants, et espérons que le public commercial voudra bien nous continuer son patronage qu'il ne nous a pas marchandé jusqu'ici.

LES EXPOSITIONS.

Voilà quatre ans que nous n'avons pas eu d'expositions à Montréal. La dernière n'avait peut être pas été un très grand succès, à cause du mauvais temps qui avait empêché une foule de visiteurs de la fréquenter autant qu'ils l'auraient désiré; elle a cependant liquidé ses dépenses, grâce aux subventions de la ville et du gouvernement provincial.

Tout le monde est d'accord, cependant sur les avantages que procurerait à notre ville, à son commerce et à ses industries, une exposition annuelle. Dans le Haut Canada, Toronto, London et Hamilton, croyons nous, ont leur exposition annuelle, sous le contrôle d'une association de particuliers, subventionnée par la ville où se tient l'exposition et chaque année ces associations peuvent distribuer un dividende à leurs actionnaires.

On sait qu'une entreprise sous le contrôle de particuliers est toujours plus économiquement conduite que sous le contrôle du gouvernement; le patronage politique qui est une des institutions les plus vivaces de notre pays est responsable d'un bon tiers des dépenses de personnel; les billets de faveur etc, ont aussi une influence appréciable sur les recettes, ces choses sont ramenées à une juste proportion par l'entreprise privée et laissent une marge considérable.

Mais quand bien même une exposition ne ferait que rembourser ses dépenses, elle n'en serait pas moins pour notre monde commercial, une source de gros bénéfices par la foule de visiteurs qu'elle attire à la ville par l'occasion qu'elle offre de montrer les marchandises sous le jour le plus avantageux etc. De sorte qu'il serait avantageux pour nos commerçants, hôteliers, industriels etc, d'assurer même sans espoir d'un excédant de recettes, la tenue régulière d'une exposition annuelle.

Nous sommes persuadé que la ville ne refuserait pas une subvention raisonnable et que le gouvernement mettrait son terrain et ses lâtisses, moyennant un loyer nominal, à la disposition de l'Association.

Il ne manque donc que quelques hommes d'initiative pour pousser cette idée et la mettre à exécution. Nous nous permettrons de mentionner à ce propos le nom de l'honorable M. Beaubien qui a fait longtemps parti de la commission des expositions et dont l'activité et le dévouement égalent l'expérience. Nous sommes sûr que si M. Beaubien voulait se donner la peine d'organiser une association de

ce genre, il y résisterait mieux que personne.

M. S. C. Stevenson, l'actif secrétaire du Conseil des Arts est tout désigné pour remplir la charge de secrétaire de la nouvelle association, lui aussi possède l'expérience et l'énergie qu'il faut pour faire réussir cette entreprise.

MM. H. Bulmer, D. Graham, H. Hogan, W. Clendinning etc., parmi nos concitoyens anglais M. l'échevin Grenier, M. le sénateur Thibodeau, MM. Parizeau, Hurteau, Dupuy, P. P. Martin, L. Durocher etc, parmi les canadiens français, et une foule d'autres, seraient croyons-nous, facilement décidés à prendre des actions. Et il y aurait peut-être là un moyen d'utiliser la bouillante activité de M. J. X. Perrault.

Naturellement il est trop tard pour organiser une exposition cette année; mais il est juste le temps d'organiser l'association qui nous en donnera une l'année prochaine.

ASSOCIATION DES EPICIERES
EN GROS DE LA PUISSANCE.

SANCE.

L'assemblée annuelle de l'Association des épiciers en gros de la Puissance a eu lieu mardi et mercredi derniers; les maisons de Québec, Montréal, Kingston, Hamilton, Toronto et London étaient représentées, et les représentants de ces maisons étaient les délégués des différentes associations locales des villes citées plus haut.

M. Wm. Juce était au fauteuil.

Les débats ont été longs, intéressants et animés, et le peu d'espace que nous avons à notre disposition nous force à n'en donner qu'un résumé.

Les résolutions suivantes ont été adoptées et envoyées aux membres de l'Association.

Sirops et Melasses.

Lorsque les sirops sont vendus au gallon, le poids doit en être de 14 livres par gallon impérial, et lorsque les mélasses sont vendues à la mesure, elles doivent être mesurées par gallon impérial, jauge Calliper.

Les membres de l'Association sont requis de se conformer à cette décision.

Cadeaux, etc.

Les épiciers en gros sont avisés que à et après cette date (30 août 1888) aucun vendeur ou employé d'une maison faisant partie de cette Association ne pourra accepter aucun cadeau ou prix d'une nature quelconque en vue de pousser la vente des marchandises. Les meilleurs intérêts du commerce demandent que les patrons appliquent rigoureusement cette règle.

Tabac.

Les épiciers en gros sont avisés que ceux qui ont signé le *Tobacco Agreement* ont à partir de cette date la liberté de se faire des ventes entre eux, avec une avance de 2c par livre sur les prix des manufacturiers.

Contrat pour les Sucres.

Termes sur lesquels les ordres peuvent être pris.

Attendu qu'il est arrivé à la connaissance de cette Association que quelques maisons ont pris des ordres pour des sucres à des conditions telles que, dans le cas où une

hausse se produit avant que le client ait besoin de ses sucres, ces sucres doivent être facturés comme ayant été vendus le jour précédant celui où la hausse a été établie.

Qu'il soit résolu que de telles ventes sont contraires à l'esprit du contrat et ne devraient pas être faites.

Et qu'il soit de plus résolu que sur tout ordre pris soit par la maison ou par le voyageur, la date de la prise de l'ordre ou de l'expédition doit être fixée d'une manière bien définie lors de la prise de l'ordre, et que cet ordre, s'il est pris par le voyageur, doit être immédiatement envoyé à la maison, et que chaque maison soit tenue responsable des actes de ses voyageurs.

Les maisons qui ont signé le contrat des sucres, devront se conduire en conséquence.

Paiement des frets en avance.

Les épiciers en gros faisant partie de cette Association, sont dès maintenant avisés que le et après le 8 septembre 1888, le paiement en avance des frets ou les différences sur les frets, ou les remises sur les frets, sur les marchandises non comprises dans les combinaisons seront discontinués.

Toutes ces résolutions ont été envoyées aux membres de l'Association des épiciers en gros de la Puissance, portant la date du 30 août 1888, et sont signées par ordre, Edgar A. Wills secrétaire.

D'autres questions ont été soulevées pendant cette réunion.

On a proposé et discuté d'établir un taux d'escompte sur les chèques ou traites, lorsque ces valeurs ne seront pas payable, dans l'endroit ou la maison qui a vendu est située; mais aucune décision n'a été prise à ce sujet.

Un avis de motion a été donné réduisant les conditions de crédit et d'escompte comme suit: les ventes à quatre mois réduites à trois mois; celles à 60 jours réduites à un mois; net comptant comme par le passé. Escompte pour comptant: sur les marchandises vendues à 3 mois, 3 p.c. à 15 jours; sur les marchandises vendues à 30 jours 14 p.c. à 15 jours. Intérêts pour temps non expiré 9 p.c. par an.

Une question que le *Prix Courant* considère comme des plus importantes a été référée aux associations locales, celle de savoir s'il était opportun d'insister pour que tous les épiciers en détail prennent leur inventaire tous les ans d'une manière complète, aussi qu'ils aient une tenue de livres complète et qu'ils soient obligés d'avoir des livres de factures, ce caisse, un journal et un brouillard.

On a décidé de demander au gouvernement de changer le système d'échantillonnage des sucres pour les évaluations de la douane; actuellement on les prend aux deux bouts du baril, l'association demande qu'ils soient pris du centre aux extrémités.

La résolution suivante a également été adoptée:

Les pertes par le feu ayant été reconnues comme étant très considérables et constituant un mal nécessitant une action commune, nous, les soussignés nous engageons les uns les autres à ne prendre aucun arrangement avec nos clients lorsqu'il sera reconnu que la faillite a été causée par une as-